

A multi-colored swoosh (rainbow) that arches over the word 'Signum' and under the word 'Fidei', passing behind a central yellow star.

Signum  **Fidei**

Style de vie

The logo for La Salle, featuring the words 'La' and 'Salle' in a blue sans-serif font, with a blue five-pointed star positioned between them.

La  **Salle**



STYLE DE VIE

ROME 2013

Année de la Foi

Sommaire

Présentation de la nouvelle édition	5
Introduction : Nos origines	7
Chapitre 1 – Notre identité	10
Chapitre 2 – L'esprit de signum fidei	12
Chapitre 3 – L'appel à la vocation	13
Chapitre 4 – Mission	15
Chapitre 5 – Communauté	17
Chapitre 6 – Vie de foi	20
Chapitre 7 – Consécration	24
Chapitre 8 – Le Signum Fidei et sa famille	27
Chapitre 9 – Relation avec la famille lasallienne	29
Chapitre 10 – Formation	30
Statuts : Animation et gouvernement	33

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ÉDITION

Chers Signum Fidei,

J'ai accepté avec beaucoup de plaisir l'invitation d'introduire le nouveau texte du Style de Vie approuvé à l'unanimité par la seconde Assemblée internationale, tenue en cette année 2013. Cette nouvelle rédaction se fait presque 40 ans après la première. Durant ce temps la fraternité Signum Fidei s'est constituée en une référence fondamentale de l'histoire de l'association des laïcs à la mission Lasallienne.

La fraternité Signum Fidei a été pionnière et protagoniste dans la redécouverte de la force du « ensemble et par association » de la première formule de consécration de Saint Jean-Baptiste de La Salle et des premiers Maîtres-Frères. Par votre décision de vous associer par une consécration pour la mission Lasallienne, vous témoignez que les laïcs Lasalliens sont aujourd'hui également « cœur, mémoire et garants » du charisme et de la mission de La Salle. Ensemble nous devons continuer à bâtir cette « maison commune » qu'est la Famille Lasallienne.

Nous sommes tous appelés par Dieu à maintenir vivant le rêve de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Il continue à inspirer nos vies et nous invite à offrir la meilleure éducation humaine et chrétienne possible à la jeunesse de notre monde. Nous sommes les héritiers de la grande histoire du salut et d'autres pourront la vivre grâce à ce que nous-mêmes, aujourd'hui, nous semons. Notre témoignage de foi, de zèle et de fraternité sera l'exemple le plus précieux que nous pou-

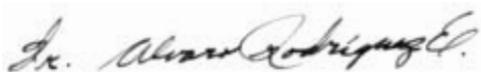
vons offrir pour que d'autres Lasalliens qui désirent s'engager fassent ce pas.

Le Pape François nous a invités à ne pas avoir peur de la bonté et de la tendresse, à toucher la chair du Christ dans les pauvres, à ne pas vivre enfermés dans une spiritualité individualiste mais à sortir aux marges existentielles de la vie, à croire en un Dieu miséricordieux qui nous pardonne toujours. Je crois que nous pouvons tous percevoir des échos Lasalliens dans ces invitations.

Je vous invite particulièrement à connaître, vivre, prier et célébrer ce nouveau texte du Style de Vie, né d'un long discernement de plusieurs années et de la réflexion de nombre de Lasalliens de différentes races, langues et cultures. Qu'il soit pour chacun de vous un chemin d'Évangile et une Règle de Vie qui vous aide à être, comme l'exprimait le thème de la deuxième Assemblée, Signes de Foi, bâtisseurs de fraternité et ambassadeurs de l'amour de Dieu pour les hommes et les femmes de notre monde, en particulier pour les plus nécessiteux.

Vive Jésus dans nos cœurs !

À jamais !



Frère Álvaro Rodríguez Echeverría

INTRODUCTION

NOS ORIGINES

Saint Jean-Baptiste de La Salle a été conduit par Dieu à fonder une communauté de personnes qui se sont associées comme Frères pour vivre leur vocation et répondre aux besoins d'une jeunesse pauvre et éloignée du salut.

L'Association pour la Mission existe depuis les origines de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, mais à présent elle se développe d'une manière inédite, en donnant naissance à de nouveaux Instituts, Fraternités, Associations et groupes. « Ensemble et par association », nous constituons tous la Famille Lasallienne au sens le plus large du terme. Nous acceptons de vivre « l'unité dans la diversité » et nous réalisons la mission lasallienne à travers de nouvelles formes de vie communautaire.¹

Dans les années 70, quelques laïcs lasalliens demandèrent officiellement à pouvoir vivre et partager l'esprit, le charisme et la mission lasallienne. L'Institut a vu dans ce désir un signe des temps et a offert la possibilité de commencer une expérience de vie lasallienne en accord avec l'identité laïque propre. Ainsi, grâce à l'engagement de nombreux laïcs, aux Frères Paulus Adams, Manuel Olivé et à d'autres Frères est née la **FRATERNITE LASALLIENNE** qui porte depuis les origines le nom de « **SIGNUM FIDEI** ».

En 1975, la première circulaire SIGNUM FIDEI fut pu-

¹ Cf. *Associés pour la Mission lasallienne... un acte d'Espérance* ; Circulaire 461, 6.9 ; Rome, Septembre 2010.

blée et en 1976 la première consécration de Laïcs lasalliens eut lieu à Rome. Depuis lors, la Fraternité poursuit sa croissance sous l'action de l'Esprit Saint et à présent, elle s'est répandue dans de nombreuses régions du monde.

Le 42^e Chapitre général a déclaré que « *la Fraternité Signum Fidei constitue une voie de spiritualité bien adaptée aux laïcs –particulièrement aux éducateurs- qui s'inspirent de saint Jean-Baptiste de La Salle.* »²

Le 43^e Chapitre général a reconnu la relation organique de la Fraternité avec l'Institut. Ses membres sont officiellement « Associés » à la Mission lasallienne.³ En 2006, la première Assemblée Internationale des Signum Fidei s'est tenue à Rome.

Au niveau ecclésial, rappelons qu'au cours de ces dernières décennies, l'Église universelle a considéré et grandement apprécié *la nature, la dignité, la spiritualité, la mission et la responsabilité des fidèles laïcs.*⁴ Des Instituts religieux ont reconnu que leur charisme pouvait être partagé avec les laïcs : un nouveau chapitre riche d'espérance dont nous sommes les protagonistes, a commencé dans l'histoire des relations entre les personnes consacrées et le laïcat.⁵

² Cf. 42^e Chapitre général, 5.8 – Circular 435, p. 49, Roma 1993.

³ 43^e Chapitre général, Circulaire 447, p. 6. « *Associés pour le service éducatif des pauvres* », Rome 2000.

⁴ Cf. Exhortation apostolique post-synodale *christifideles laici*, Jean-Paul II, sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, 2; Rome, 30 Décembre 1988.

⁵ Cf. Exhortation Apostolique Post-Synodale *Vita Consecrata*, 54 ; Jean-Paul II, Rome, 1996.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que la **FRATERNITÉ SIGNUM FIDEI** est née grâce à une nouvelle vision ecclésiologique et à la vitalité du charisme lasallien. En ce sens elle a été et reste un paradigme pour ceux qui veulent vivre l'Association Lasallienne.⁶

⁶ *Note : Chaque communauté locale ajoute sa propre histoire à cette information.*

CHAPITRE 1

NOTRE IDENTITÉ

1. La Fraternité Signum Fidei prend sa source au sein de l'Église catholique et exprime ce trait d'identité en étant ouverte à ceux qui veulent vivre la spiritualité, le charisme et la mission éducative et d'évangélisation de saint Jean-Baptiste de La Salle.
2. La Fraternité Signum Fidei est un don de Dieu reçu et accueilli par chaque membre, un don pour l'Église, pour la famille personnelle, pour la Mission lasallienne et plus particulièrement pour les enfants et les jeunes de notre monde. Au plan international elle se compose de toutes les communautés officiellement reconnues dans les Districts.
3. Toute personne qui demande à appartenir à la Fraternité se reconnaît comme disciple de Jésus de Nazareth et voit en saint Jean-Baptiste de La Salle un maître spirituel et un modèle de vie. En suivant ses traces, le Signum Fidei devient pour tous un signe de Foi, d'Espérance et de l'Amour de Dieu.
4. Tout Signum Fidei reconnaît comme caractéristiques de base de l'Association lasallienne :
 - a) Une vocation à vivre en référence au charisme de saint Jean-Baptiste de La Salle et à ses valeurs ;
 - b) Une vie de foi qui découvre Dieu dans la réalité, à la lumière de l'Écriture et, pour les personnes d'autres religions, selon leurs propres textes sacrés ;

- c) Une expérience communautaire vécue de diverses manières et selon l'identité de chacun ;
 - d) Une mission qui associe dans le service éducatif des pauvres et implique une certaine durée ;
 - e) Une ouverture universelle qui transcende la personne et sa réalité locale.⁷
5. Le « *Style de Vie Signum Fidei* » propose un itinéraire de foi et de vie ouvert à tous ceux qui souhaitent vivre les valeurs de l'Évangile dans le contexte de l'Association lasallienne.
6. La communauté Signum Fidei est un espace privilégié pour la croissance des relations humaines d'amour et de réciprocité ainsi que pour l'approfondissement et l'engagement de sa foi personnelle. Rejoindre une communauté implique le désir de lui appartenir et l'adhésion au présent « Style de Vie ».

⁷ 43^e Chapitre général, Circulaire 447, 1.3 « *Associés pour le service éducatif des pauvres* », p. 4 et 5 ; Rome, 2000.

CHAPITRE 2

L'ESPRIT DE SIGNUM FIDEI

7. L'esprit de notre Fraternité est le même que celui légué à l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes par saint Jean-Baptiste de La Salle : *Foi et Zèle vécu en Communauté*.⁸ Le Signum Fidei le vit selon sa propre identité de laïc au cœur du monde, faisant sien le désir de saint Paul : « *Que le Christ habite dans vos cœurs par la foi* ». ⁹
8. *L'Esprit de Foi* incite le Signum Fidei à lire les événements de la vie avec les yeux de la foi, à envisager toutes choses avec le regard de Dieu, à attribuer tout à Dieu et à reconnaître le visage de Jésus en chaque personne.
9. *Avec un zèle ardent* le Signum Fidei s'engage à vivre l'Amour de Dieu Père en Jésus-Christ, à accueillir la force et la grâce de l'Esprit et à recréer la vie qui germe dans chaque réalité humaine.
10. *La Foi est vécue en communauté* et s'exprime dans le zèle, le dévouement, la gratuité et la joie avec lesquels s'exerce l'apostolat, qu'il s'agisse d'éducation ou d'un autre apostolat, en se rappelant que l'amour de Dieu est inséparable de l'amour de l'homme¹⁰ comme la Foi l'est du Zèle.

⁸ Cf. SJBS Règle 1718, « *De l'esprit de cet Institut* » Chap. 2.

⁹ Ephésiens 3, 17.

¹⁰ Cf. 1Jean 4,20.

CHAPITRE 3

L'APPEL À LA VOCATION

11. La Vocation *Signum Fidei* est un don de Dieu. Elle naît de l'appel universel de tout baptisé à la sainteté¹¹ et s'alimente de la spiritualité lasallienne.
12. Tout *Signum Fidei* assume les trois temps évangéliques fondamentaux de tout processus de formation et d'expérience de vocation chrétienne :
 - a) *L'Appel* : Jésus appelle à le suivre.
 - b) *La Formation* : pendant des années les apôtres vivent avec le Maître dans une communauté itinérante.
 - c) *L'Envoi* : l'objectif de toute vocation est la Mission. Être disciple de Jésus signifie être envoyé pour apporter sa propre contribution à la construction du Royaume de Dieu.¹²
13. Le *Signum Fidei* est une personne qui s'identifie à la spiritualité ainsi qu'au charisme lasalliens et qui se sent appelée par Dieu à vivre pleinement sa consécration baptismale. Il s'efforce d'être un signe visible de sa présence dans les milieux familial, professionnel, éducatif, sociopolitique et ecclésial. Il participe ainsi à la mission de l'Église.¹³

¹¹ Cf. Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium*, 39 ; Paul VI ; Rome 1964.

¹² *Associés pour la mission lasallienne... un acte d'espérance*, Circulaire 461, 2.4 ; Rome 2010.

¹³ Cf. Exhortation apostolique post-synodale *christifideles laici*, Jean-Paul

14. Le Signum Fidei s'inspire de l'itinéraire évangélique de saint Jean-Baptiste de La Salle, en intégrant les éléments qui donnent une unité à sa vie : suivre Jésus, appartenir à une communauté et s'engager dans la mission - *Foi, Fraternité et Service*.
15. L'exemple du témoignage personnel et communautaire et l'attention à ceux qui sont dans le besoin constituent la première invitation pour que de nouveaux membres se sentent attirés par la Fraternité. Tout Signum Fidei assume la responsabilité d'inviter d'autres personnes à se joindre à la Fraternité en tant que façon de vivre sa vocation.
16. Les Signum Fidei manifestent un zèle particulier pour la pastorale des vocations en tenant compte de la diversité et de la complémentarité des vocations :
 - a) Ils promeuvent une culture de la vie comprise comme une vocation.¹⁴
 - b) Ils prient le « *Maître de la moisson* »¹⁵ pour qu'il suscite de nouvelles vocations religieuses et laïques pour l'Église et pour la Famille Lasallienne.
 - c) Ils ouvrent leurs communautés et
 - d) Ils offrent une formation et des engagements adaptés à leur situation personnelle de ceux qui souhaitent se joindre à eux.

II, sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, 2; Rome, 30 Décembre 1988.

¹⁴ *La nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi Chrétienne* - Instrumentum Laboris, 160.

¹⁵ Luc 10, 2.

CHAPITRE 4

MISSION

17. La Fraternité Signum Fidei, fidèle au charisme lasallien qui l'inspire et la dynamise, a pour mission prioritaire de rendre présente la Bonne Nouvelle de Jésus dans le monde de l'éducation afin de toucher les cœurs et de conduire ceux qui nous ont été confiés à accueillir le message de salut.¹⁶ A tout instant, les membres de la Fraternité montrent une attention préférentielle pour ceux qui sont le plus dans le besoin, ceux qui sont les derniers, ceux qui souffrent ou qui sont marginalisés.
18. Le Signum Fidei se considère comme *ministre et ambassadeur* de Dieu pour les autres.¹⁷ Il remplit sa mission, de préférence, mais non exclusivement, dans le domaine de l'éducation et la vit comme mission partagée avec les Frères, les autres Associés et les partenaires dans les institutions éducatives lasalliennes, les œuvres propres de la Fraternité ou d'autres institutions.
19. Le Signum Fidei considère son travail et sa profession, quelle qu'elle soit, et même si elle n'est pas en contact direct avec un établissement lasallien, comme une façon de vivre sa vocation et d'atteindre la sanctification. Le Signum Fidei accomplit ses activités professionnelles ou pastorales en tant qu'envoyé par sa communauté; il partage et évalue avec elle, ses activités et sa mission.

¹⁶ Cf. De La Salle, J.B. Méditations, n° 139.3 et 201.1.

¹⁷ Cf. De La Salle, J.B. Méditations, n° 195.2.

20. Conscient que *la foi sans les œuvres est morte*¹⁸ il sait que son témoignage personnel est son premier apostolat et que son travail est toujours un lieu de rencontre avec Dieu, une occasion de construire une société plus solidaire, juste, inclusive, démocratique et interculturelle qui défend la vie et la dignité de la personne.
21. Selon ses possibilités, le Signum Fidei offre avec plaisir sa disponibilité afin de répondre aux services et ministères auxquels il peut être appelé soit par sa communauté, soit par le centre éducatif auquel il est lié ou par d'autres institutions. Il collabore volontairement avec ceux qui travaillent pour la paix, la justice, les droits de l'homme, le souci de l'environnement et l'intégrité de la création.
22. Le Signum Fidei s'inspire de la gratuité du charisme de Jean-Baptiste de La Salle et ne recherche aucune sorte de droits ou de privilèges.
23. Les membres de la Fraternité accueillent et collaborent avec bienveillance, dans des domaines tels que la formation ou la mission, avec les lasalliens d'autres confessions chrétiennes et d'autres croyances religieuses.

¹⁸ Jaques 2: 17.

CHAPITRE 5

COMMUNAUTÉ

24. Les Signum Fidei s'associent à d'autres membres de la Fraternité et de la Famille lasallienne. Ils vivent un style de vie spécifique. Avec une forte référence communautaire, ils rendent possible un mode de vie qui répond à la caractéristique « *ensemble et par association* » du charisme lasallien.
25. Tout Signum Fidei vit le don de sa vocation en lien avec la communauté ecclésiale et les membres de la Fraternité, normalement de façon non résidentielle. La vie communautaire renforce son sentiment d'appartenance, le vécu de la foi, la solidarité, l'échange joyeux des dons reçus et l'engagement dans la mission.
26. Quand, après s'être familiarisé avec le Style de Vie, trois personnes au moins veulent constituer une communauté Signum Fidei, elles doivent le demander par écrit au Frère Visiteur ou à son délégué en motivant leur décision.
27. La Fraternité Signum Fidei est une communauté ouverte et accueillante qui intègre les réalités personnelles avec celles de la famille, du travail, et du contexte social et ecclésial. Elle organise des moments festifs et des activités ouvertes à toute la communauté éducative et à la famille personnelle.
28. Chaque Signum Fidei élabore son Projet Personnel Annuel. Chaque communauté ou groupe de communautés d'une même localité rédige et évalue périodique-

ment son Projet Communautaire et l'envoi au Fr. Visiteur ou à son Délégué. Ce projet exprime tout ce que la communauté veut vivre dans le domaine de la Foi, de la Communauté et de l'Engagement. Quand cela est possible, ce projet est partagé avec la communauté locale des Frères.

- 29.** Les rencontres communautaires ont un rythme régulier, de préférence toutes les deux semaines, selon les dispositions du projet communautaire. L'ordre du jour, connu de tous à l'avance, comprend des moments tels que la lecture biblique, la prière, la formation, les documents lasalliens, le vivre ensemble, le dialogue fraternel ainsi que la planification et l'évaluation de la mission.
- 30.** La communauté maintient toujours la relation et la communication avec les membres absents pour raison de santé, d'âge, de situation familiale ou pour d'autres raisons. Quand un membre de la Fraternité ne peut plus avoir des liens avec une communauté Signum Fidei, il cherchera, en concertation avec le Frère Visiteur, le moyen de vivre son engagement d'association avec la communauté des Frères la plus proche.
- 31.** Les Signum Fidei établissent des liens de communion, d'amitié et d'affection avec tous les membres de la famille lasallienne : Frères, Sœurs, Union des catéchistes, Associés et collaborateurs. Avec chacun d'eux, ils se sentent co-responsables de la mission lasallienne. Chaque fois qu'ils le peuvent, ils apportent leurs dons et leurs talents personnels lors des assemblées, des rencontres, des activités et des retraites auxquelles ils participent.

32. Chaque communauté est accompagnée par un Animateur laïc consacré, élu par sa communauté, et est conseillée par un Frère Assesseur. Le Frère Assesseur est nommé par le Fr. Visiteur.
33. En consultation avec le conseil de Mission et après avoir pris en considération toutes les circonstances possibles, le Fr. Visiteur ou son délégué peut fermer une communauté ou exclure l'un de ses membres lorsque le témoignage de vie ne correspond pas au Style de Vie d'un Signum Fidei.
34. Chaque fraternité est autonome dans sa gestion économique. Elle étudie les moyens pour autofinancer son fonctionnement et trouver les ressources nécessaires pour ses activités. Dans la mesure du possible, elle crée un fonds de solidarité destiné à soutenir la vie communautaire, la formation, les retraites, la présence de ses animateurs aux assemblées et aux rencontres et à aider les personnes dans le besoin. Les fonds de la communauté proviennent des apports personnels des membres, de subventions, dons et autres sources licites.
35. Les communautés qui possèdent ou dirigent des établissements, fondations ou institutions, doivent rédiger les statuts nécessaires à leur bon fonctionnement, en accord avec les lois locales ou nationales et avec le conseil et l'approbation du District ou du Secteur.
36. Le Signum Fidei ou la communauté jouissant d'une économie familiale aisée peut trouver le moyen de disposer évangéliquement d'une partie de ses ressources en faveur de la Fraternité et de ses œuvres.

CHAPITRE 6

VIE DE FOI

37. L'Esprit Saint est la source de la Foi qui anime le Signum Fidei pour *vivre l'amour de Dieu et du prochain*¹⁹ avec un total dévouement et une totale générosité.

38. L'Évangile est pour le Signum Fidei la première règle de vie et le meilleur moyen de discernement personnel pour vivre dans l'esprit des béatitudes et être *sel de la terre et lumière du monde*.²⁰

Personnellement, en famille ou en communauté, le Signum Fidei dédie un temps à la lecture priante de la Parole de Dieu. L'usage de quelques points de la Méthode d'Oraison de De La Salle ou la Lectio Divina peut être une façon adéquate de le faire.

39. Les Signum Fidei aiment l'oraison et en font le premier et principal exercice de la journée. Ils consacrent chaque jour un temps important à la prière.²¹ Comme les disciples de Jésus ils ne se lassent pas de répéter : « *Seigneur, apprends-nous à prier* ». ²² Le rappel fréquent de la présence de Dieu qui jaillit de leur cœur, éclaire toute l'activité qu'ils déploient dans la vie quotidienne. Ceux qui sont dans l'impossibilité d'effectuer des activités à cause de l'âge, de la santé ou d'autres empêchements, font de leur souffrance et de l'apostolat de la

¹⁹ Matthieu 22, 39.

²⁰ Matthieu 5, 13.

²¹ Cf. Règles Communes des Frères des Écoles Chrétiennes, 1718, Chapitre IV.

²² Luc 11, 1.

prière, leur meilleure offrande à Dieu.

40. *Jésus* est pour les Signum Fidei le *Chemin*, la *Vérité* et la *Vie* et ils le suivent comme disciples du Maître.²³ En Jésus se révèle pour eux le visage paternel-maternel d'un Dieu incarné qui aime passionnément l'humanité.
41. *L'Eucharistie* est pour les Signum Fidei *la source et le sommet de la vie chrétienne*²⁴ et ils la célèbrent, si possible, chaque jour. Lors des occasions ayant une signification spéciale, ils cherchent à la célébrer communautairement ou avec la communauté des Frères. Dans l'adoration eucharistique, ils renouvellent la communion avec Jésus-Sacrement.
42. *Marie*, femme croyante, est un modèle de l'écoute du disciple et de l'acceptation de la volonté de Dieu. Pour leur offrande au Seigneur, les Signum Fidei s'inspirent du « Oui » total de Marie à Dieu. Avec elle, ils s'ouvrent à l'Esprit et proclament la grandeur de Dieu dans ses œuvres. Comme lasalliens, ils recourent à elle sous le vocable de *Notre-Dame de l'Étoile* et par l'invocation : *Reine et Mère des Écoles Chrétiennes*.
43. *Saint Jean-Baptiste de la Salle*, patron universel des éducateurs, est considéré comme notre Fondateur. De lui, nous apprenons à avoir une vie unifiée, sans faire de différence entre les moments consacrés à notre vie spirituelle et ceux dédiés aux activités journalières²⁵.

²³ Jean 14,6.

²⁴ Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium*, 11. Paul VI, Rome 1964.

²⁵ (Cf. Règle 1718 chap. 2).

L'exemple de sa vie ainsi que ses écrits nous montrent une manière d'être fidèles à Dieu, jusqu'au point de pouvoir dire comme lui : « *J'adore en tout la volonté de Dieu à mon égard* ».

44. Le Signum Fidei examine fréquemment ses actions, reconnaît ses limites avec humilité et cherche à se réconcilier avec ses frères et avec Dieu en recourant à la correction fraternelle et au sacrement du pardon.
45. Le Signum Fidei renforce sa vie chrétienne par un accompagnement humain et spirituel adéquat, la prière, la vie sacramentelle, la participation aux recollections et aux retraites au moins une fois l'an et par les rencontres communautaires.
46. L'invitation « *Souvenons-nous que nous sommes en présence de Dieu – Adorons-le* » et l'invocation « *Vive Jésus dans nos cœurs – À jamais* » constituent respectivement la façon d'introduire nos prières et nos rencontres ainsi que le salut communautaire par lequel nous les concluons.
Afin de renforcer la communion spirituelle entre tous les membres de la Fraternité, nous récitons chaque jour la prière commune des Signum Fidei.
47. Les Signum Fidei connaissent les saints et martyrs lasalliens. Ils célèbrent leur mémoire, se confient à leur intercession et se sentent stimulés par leur exemple.
Ils font mémoire de leurs proches et des membres de la famille lasallienne décédés. Ils remercient Dieu pour leur vie et prient pour leur repos éternel.
48. Enracinés aujourd'hui dans leur compréhension com-

mune du charisme lasallien, les *Signum Fidei* découvrent, avec beaucoup de croyants et de non-croyants, de nouveaux aspects de leur identité chrétienne et favorisent le dialogue œcuménique et interreligieux afin de bâtir une fraternité universelle.²⁶

²⁶ Cf. 44^e Chapitre général, Circulaire 455, *Association pour le service éducatif des pauvres*, 2007, p. 26-27; et Déclaration des droits de l'homme, art.1.

CHAPITRE 7

CONSÉCRATION

- 49.** La consécration *Signum Fidei* est une réaffirmation de la consécration baptismale qui engage la personne à vivre avec radicalité les exigences de l'Évangile. Effectuée devant la communauté, elle est le point de départ d'une vie consacrée au service de Dieu pour l'édification de l'Église, selon le charisme de saint Jean-Baptiste de La Salle. Le *Signum Fidei* ne fait pas des vœux religieux.
- 50.** Le *Signum Fidei* vit sa consécration à la Trinité dans le contexte du «Peuple de Dieu», aux côtés de beaucoup d'autres qui participent au charisme lasallien et qui se sentent eux aussi poussés à s'associer pour la même mission, mais à partir de vocations et d'états de vie différents.²⁷
- 51.** Lorsque la communauté et l'aspirant estiment que le processus de formation initiale est satisfaisant, l'aspirant peut, en accord avec l'Animateur et l'Assesseur, demander au Frère Visiteur ou à son délégué l'autorisation de faire sa première consécration. La célébration a lieu de préférence à l'offertoire de l'Eucharistie. Par la consécration, l'aspirant devient membre à part entière de la communauté.

D'autres modes d'expression de l'engagement personnel peuvent être envisagés pour les personnes de dénominations chrétiennes différentes.

²⁷ Cf. 44^e Chapitre général, Circulaire 455, *Association pour le service éducatif des pauvres*, 2007 ; Chapitre 3, Introducción.

52. Normalement la consécration est faite pour une période d'un an renouvelable. Après mûre réflexion et après une période de dix ans, ceux qui le souhaitent peuvent demander par écrit au Fr. Visiteur ou, le cas échéant, à son délégué, l'autorisation de la faire pour toute la vie.
53. La consécration est reçue par le Fr. Visiteur ou son délégué, en présence de l'Animateur, de l'Assesseur et des membres de la Fraternité. L'intéressé et le Fr. Visiteur ou son délégué signent le «Registre». Sont particulièrement invités à la célébration les membres de la communauté, la propre famille, les Frères et les autres membres de la famille lasallienne.
54. La formule de Consécration est la suivante :

Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint Esprit, en votre présence et animé(e) par votre amour infini, moi

.....
je renouvelle publiquement ma consécration baptismale et je vous consacre entièrement ma vie pour procurer votre gloire autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi.

Je m'unis à mes frères et sœurs de la Fraternité Signum Fidei pour vivre, ensemble et par association, un Style de Vie fondé sur la personne de Jésus Christ et je m'associe à eux pour la mission lasallienne en faveur de l'éducation des pauvres, participant ainsi à la spiritualité et au charisme lasalliens.

En ce moment de ma vie je réaliserai mon engagement

dans le projet apostolique concret suivant :

.....

Je m'engage à réaliser ce projet soit individuellement soit en communauté, confiant dans l'aide et la prière de tous et en invoquant l'intercession de saint Jean-Baptiste de La Salle et de la Bienheureuse Vierge Marie.

Je m'associe à la Fraternité pour une période d'un an.

En foi de quoi je signe à (lieu), (jour) (mois) (année).

- 55.** Lorsque le moment du renouvellement de sa consécration est arrivé, chaque membre examine sa situation personnelle et prend le temps de répondre à cette question : « Est-ce que je veux renouveler ma consécration et continuer à engager ma vie comme Signe de Foi ? »
Un dialogue entre le Signum Fidei et l'Animateur et/ou l'Assesseur aide à prendre la décision appropriée.

CHAPITRE 8

LE SIGNUM FIDEI ET SA FAMILLE

56. « *Le premier environnement dans lequel la foi éclaire la cité des hommes est la famille* ». ²⁸ Le Signum Fidei assume l'appel de Dieu comme une vocation spécifique à vivre en famille et considère celle-ci comme sa première communauté et le premier lieu de « l'humanisation » de la personne et de la société. ²⁹ En elle, il vit la relation trinitaire de Dieu Père, de Jésus Fils et de l'Esprit, transformant ainsi les liens familiaux en relations d'unité et d'amour.
57. Le Signum Fidei regarde la vie comme un don et participe à l'œuvre créatrice de Dieu à travers ses enfants, fruits de son amour. Son modèle de vie est la Sainte Famille de Nazareth.
58. Avec son conjoint, il porte les vicissitudes de la vie commune et assume avec joie les responsabilités inhérentes à la maternité/paternité. Chaque fois qu'il le croira opportun, il fera participer sa famille à l'esprit qui se vit dans sa communauté.
59. Les parents éduquent leurs enfants dans leur croissance humaine et spirituelle. Ils restent toujours à leurs côtés les bras ouverts et sont pour eux un exemple de

²⁸ Encyclique *Lumen Fidei* du pape François, n° 52, Rome 2013

²⁹ Cf. Exhortation apostolique post-synodale *christifideles laici*, Jean-Paul II, sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Eglise et dans le monde, n° 40; Rome, 30 Décembre 1988.

vie chrétienne. Ils respectent la liberté de chaque membre de la famille.

- 60.** Par leur travail, ils procurent une vie décente à leur famille et mettent toute leur confiance dans l'action de la Providence divine.

CHAPITRE 9

RELATION AVEC LA FAMILLE LASALLIENNE

61. La Fraternité Signum Fidei partage la spiritualité et la mission que l'Église, mystère de communion et de participation, a confiées à l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes et, aujourd'hui également, à tous les membres de la Famille Lasallienne (*Frères, Union des catéchistes, Sœurs Guadalupeines, Sœurs lasalliennes et autres associés et collaborateurs lasalliens*).
62. Les communautés fonctionnent dans le cadre des Districts et sont officiellement reconnues par eux dans le cadre de l'Association et de la Mission lasalliennes. Elles souhaitent que le Fr. Visiteur et ses Conseils soutiennent leurs œuvres et leurs projets, respectent leur autonomie, et cherchent la manière de les faire participer plus étroitement à la vie du District.
63. Les responsables des communautés soumettent périodiquement des rapports au Fr. Visiteur sur la vie et les projets de la fraternité.
64. Le Frère Assesseur international et le Frère Assesseur local sont respectivement nommés par le Frère Supérieur général et le Frère Visiteur. Tous deux garantissent le maintien des liens d'union avec l'Institut et le District.

CHAPITRE 10

FORMATION

- 65.** Les membres de la Fraternité considèrent la formation comme un processus de croissance humaine et spirituelle qui dure toute la vie.

La formation authentique est basée sur l'expérience vécue dans une communauté de personnes où tous sont prêts à apprendre.³⁰

- 66.** La formation lasallienne n'est pas une fin en soi, mais un instrument qui vise à aider à intérioriser les éléments constitutifs de l'identité lasallienne. Sa planification et sa mise en œuvre sont conformes à la méthodologie et aux principes communs.

- 67.** Chaque communauté Signum Fidei met à la disposition de ses membres les ressources et les personnes nécessaires à leur formation.

Les contenus de chaque étape répondent à un programme établi par chaque communauté et adapté à la situation de chaque personne.

Autant que possible, les Signum Fidei participent aux programmes de formation du District ou de la Région.

A. Formation initiale

- 68.** L'aspirant Signum Fidei est conscient d'être appelé à cette vocation. Il fait preuve d'équilibre affectif, de la

³⁰ Cf. *Associés pour la mission lasallienne... un acte d'espérance*, Circulaire 461, 6.11, Rome 2010.

capacité de partager et de vivre dans une communauté ouverte, de sensibilité aux valeurs humaines et religieuses et adopte une attitude de service vis-à-vis de ceux qui sont le plus dans le besoin. Il partage ses attentes avec la fraternité et discerne son processus de formation avec l'Animateur de la communauté et avec le Frère Assesseur.

69. La période de formation initiale dure normalement deux ans et se réalise au sein de la communauté locale. L'Animateur et le Frère Assesseur déterminent les exceptions possibles. L'aspirant considère les rencontres fréquentes d'accompagnement avec les animateurs comme un excellent moyen de formation.

70. Les principaux thèmes de la formation de cette étape comprennent, entre autres possibilités, l'étude de la Parole de Dieu, la théologie des sacrements, la doctrine du laïcat, l'histoire, la spiritualité et la pédagogie lasalienne ainsi que le Style de Vie.

Les activités pastorales, sociales ou éducatives sont une partie intrinsèque de cette période de formation.

71. Dans le travail de formation, une attention particulière est également accordée à la culture humaine locale, ce qui aide à acquérir une lecture critique des valeurs et des contrevaleurs présentes tant dans la culture traditionnelle que dans la culture contemporaine.³¹

³¹ Cf. Exhortation apostolique post-synodale *christifideles laici*, Jean-Paul II, sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Eglise et dans le monde, n° 63 ; Rome, 30 Décembre 1988.

B. Formation Permanente

72. Le Signum Fidei conçoit la formation comme un processus permanent dans lequel sa vie personnelle et ses activités professionnelles et pastorales sont considérées comme les premiers moyens de formation.
73. La formation permanente approfondit les thèmes de la formation initiale et s'étend à d'autres domaines comme la christologie, l'ecclésiologie de communion, la doctrine sociale de l'Église, la mariologie, l'année liturgique, l'itinéraire évangélique et les écrits du Fondateur, les documents de l'Institut sur la Famille lasallienne, l'Association et la Mission.
74. Dans une perspective lasallienne, la formation a tout son sens quand elle construit la communion et contribue à la formation de communautés de personnes qui s'associent entre elles pour la mission lasallienne en faveur de l'éducation des pauvres.

STATUTS

ANIMATION ET GOUVERNEMENT

75. Niveau local

- a) Il s'agit de la communauté Signum Fidei prise dans sa singularité. Chaque communauté est animée par un animateur laïc consacré et accompagné par un frère assesseur. Le nombre de responsables sera adapté aux situations locales. La communauté décide des responsabilités attribuées à chaque membre, dans un esprit de service fraternel.
- b) L'animateur est élu, sans qu'il soit fait appel à candidature, à partir d'une liste de quatre noms au plus de membres consacrés proposés par les membres de la communauté.
- c) La durée du mandat est de deux ans, renouvelable une fois. Un mandat peut être à nouveau confié, pour autant qu'il soit précédé par une interruption de deux ans.

76. Niveau du District / Secteur

- a) Il s'agit des communautés Signum Fidei du District ou du Secteur.
- b) Les communautés du District / Secteur sont animées par un coordinateur laïc et accompagnées par un frère assesseur.
- c) Le coordinateur de District/Secteur est élu par les animateurs locaux des communautés.
- d) La durée du mandat est de trois ans, renouvelable

une fois. Un mandat peut être à nouveau confié, pour autant qu'il soit précédé par une interruption de trois ans.

- e) Le Coordinateur convoque aux assemblées de District/Secteur, retraites, sessions de formation et pour les projets communs ou autres activités qui affermissent les liens entre les différentes communautés. Il visite les communautés au moins une fois par an.

77. Niveau de la Region

- a) L'Assemblée Régionale est formée par tous les Coordinateurs du District/Secteur et les Frères Asseseurs.

78. Niveau international : *Le Conseil International*

- a) Il est composé des Coordinateurs Régionaux et du Frère Asseseur International.
- b) L'Assemblée Internationale élit le Président.
- c) Le Président représente les Signum Fidei aux niveaux du Conseil International de la Famille Lasalienne et de l'Association et/ou celui de l'Association et de la Mission.
- d) Il est élu pour une période de sept ans renouvelable une fois.

- 79. L'Assemblée internationale est l'organe souverain de la Fraternité Signum Fidei. Le Président et le Frère Asseseur International convoquent cette assemblée au moins un an avant la tenue des Chapitres Généraux ordinaires et en relation avec l'Assemblée Internationale pour la Mission.

- 80.** La modification du Style de Vie est de la responsabilité de l'Assemblée Internationale. Tout changement requiert l'approbation des deux tiers des participants.

TRANSITOIREMENT

Niveau de la Région :

- Pour la première fois l'Assesseur International désigne le Coordinateur Régional en accord avec le Conseiller Général de la Région.

Niveau International :

- Les Coordinateurs Régionaux élisent entre eux un Président pour la première fois sans faire appel à la candidature.
- L'Assemblée Internationale élira le Président au terme de la période transitoire.

PRIÈRE SIGNUM FIDEI

Père très bon,

dans ta providence pleine d'amour,
tu m'as choisi pour que je sois un Signe de Foi
au milieu de ce monde
plein de confusion et d'incertitude.

Suscite en moi et en tous les Signum Fidei
un profond Esprit de Foi
et la générosité dans le Project apostolique,
afin qu'à l'exemple de saint Jean-Baptiste de la Salle,
cela inspire à d'autres le désir de consacrer leur vie
à porter l'Evangile dans le monde de l'éducation.

Bénis le travail de nos frères et sœurs
partout où ils se trouvent.
Qu'ensemble, portés et animés
par ton Esprit d'Amour,
nous soyons de plus en plus sel de la terre
et lumière du monde,
spécialement parmi les pauvres et
auprès de ceux que se trouvent le plus loin de ton salut.

Reçois en ton sein nos frères et sœurs
qui nous ont précédés marqués du signes de la Foi
et qui dorment du sommeil de ta paix.
Je te le demande par Jésus-Christ Notre Seigneur,
ton Fils bien-aimé. Amen.



